

**DECISION DU PRESIDENT
DELEGATION DU COMITE SYNDICAL****LE PRESIDENT,**

Vu l'arrêté interpréfectoral n°117 du 29 décembre 2023 relatif à l'adhésion de la Communauté d'agglomération Loire Forez, des communautés de communes des Vals d'Aix et d'Isable, du Pays d'Urfé et de Marcigny au syndicat mixte « Roannaise de l'eau »

Vu la délibération n°2023-28 du comité syndical du 5 avril 2023 donnant délégation de pouvoir au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres dont le montant est inférieur aux seuils européens de procédure formalisée, quels que soit l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Considérant qu'une consultation en procédure formalisée a été publiée le 6 mai 2022, allotie en 10 lots pour la mise en place d'un système d'acquisition dynamique pour l'achat de véhicules neufs et d'occasions ;

Considérant que par décision du 14 novembre 2022, Roannaise de l'Eau a admis pour le lot 6 portant sur l'achat d'utilitaires d'occasion les candidatures des sociétés : LAGOUTTE, SAGG PEUGEOT, LAFAY, FAURE ET FILS, CDS MOTORS/PVA/ALLIANCE PUJOL et HSDP mandataire, SAINT GERMAIN AUTOMOBILES ainsi que AUTO CONSEIL LOCATION ;

Considérant la fusion absorption de la société LAGOUTTE et SAGG PEUGEOT, devenu Société Automobiles du Garage Gambetta (SAGG) et l'agrément de cette dernière ;

Considérant que ces candidats ont été mis en concurrence pour l'achat d'un utilitaire d'occasion pour le siège de Roannaise de l'Eau, le 24 mai 2024 ;

Considérant l'offre reçue dans les délais ;

N°24-95**Objet :****Achat d'un véhicule utilitaire
d'occasion pour le siège****Système d'acquisition dynamique
pour l'achat de véhicules neufs et
d'occasions****(Lot N°6 – Utilitaires d'occasion)****Marché avec la société SAINT
GERMAIN AUTOMOBILES**

En conséquence, Monsieur le Président,

DECIDE

1°) d'annuler et remplacer la décision n°24-88 ;

2°) d'approuver et d'attribuer le marché d'achat d'occasion d'un véhicule utilitaire d'occasion à la société SAINT GERMAIN AUTOMOBILES pour un montant forfaitaire de 19 000.00 € HT ;

3°) de signer le marché correspondant ;

4°) de dire que les dépenses seront réglées sur les crédits ouverts au(x) budgets(s) concerné(s).

Roanne, le 25 juin 2024

Le Président,

Daniel FRECHET